

## Centre jeunesse de Laval les étapes pour avoir des accès supervisés et les documents à remettre

### 1.a) Plan de visite statuant des modalités de supervision des droits d'accès

- Intervenant[e] du Centre jeunesse de Laval contacte le RFMRL par courriel et lui remet le document au sda@rfmrl.org

### 1.b) Compléter les documents d'ouverture de dossier disponibles au <https://www.rfmrl.org/supervision-des-droits-acces>

- Envoi des documents par courriel au RFMRL au sda@rfmrl.org

### 2. Réception des documents

- Obtention du consentement des deux parties pour l'ouverture de dossier

### 3. Questions complémentaires

- Motifs de compromission, coordonnées des parents, objectifs des accès supervisés, etc.

### 4. Déroulement de la rencontre d'accueil avec le parent visiteur (si la demande de service concerne les visites supervisées)

- Rencontre entre le parent visiteur, l'intervenant[e] de la protection de la jeunesse et un membre du RFMRL, en visioconférence

### 5. Proposition d'une plage horaire

- Condition : bon déroulement de la rencontre d'accueil
- Après 2 refus ou absences de réponse, la demande de service sera remise à la fin de la liste d'attente

### 6. Début des accès supervisés

#### Documents d'ouverture de dossier à remettre - Intervenant[e]

- Plan de visite qui statue des modalités de supervision des droits d'accès
- Formulaire pour les personnes autorisées à assumer le transport des enfants

#### Documents d'ouverture de dossier à signer - Parent visiteur

- Informations liées à la demande de service
- Entente de service
- Code de vie
  - Ne pas tenir compte de la section *Tarifcation*
- Formulaire d'autorisation de divulgation de renseignements confidentiels : inscrire les noms des personnes autorisées

#### Documents d'ouverture de dossier à signer - Parent gardien

- Informations liées à la demande de service
- Entente de service
- Code de vie
  - Ne pas tenir compte de la section *Tarifcation*
- Formulaire d'autorisation de divulgation de renseignements confidentiels : inscrire les noms des personnes autorisées
- Fiche de santé pour les enfants

#### Pour la consultation seulement

- Processus de traitement des plaintes
- Code d'éthique
- Préparer un enfant à un accès supervisé
- Dépliant du Regroupement québécois des ressources en supervision des droits d'accès
- Guide relatif aux normes sur les services SDA
- Matériel disponible et visite des locaux



## Fonctionnement

Nous communiquons d'abord avec l'intervenant[e] et nous contactons ensuite les parents. L'intervenant[e] demeure présent[e] dans les communications par courriel et un suivi est effectué régulièrement. Tous les rapports d'observation sont automatiquement remis à l'intervenant[e]. Si les parents souhaitent y avoir accès, ils doivent s'informer auprès de leur intervenant[e] pour la procédure.

**Les services sont gratuits pour les familles recevant des services de la Protection de la Jeunesse référées par le CISSS de Laval.**

Tarifification pour les familles qui paient les frais (si l'enfant ne réside pas à Laval)

Tarifification pour les Centres jeunesse qui paient les frais (si l'enfant ne réside pas à Laval)

## Services de supervision des droits d'accès offerts

### Échanges de garde supervisés

*Aucun maximum d'échanges*

### Visites supervisées

*Maximum de 2 heures par visite et maximum de 4 heures de visite supervisée sur une période de 4 semaines*

### Appels en visioconférence supervisés

*Maximum de 30 minutes par appel et maximum de 4 heures d'appel en visioconférence supervisés sur une période de 4 semaines*

## Directions

Nous sommes situés à la Place Prestige, au 400 boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval (H7M 3Y8).

Pour les visites supervisées : Nos locaux sont au 3<sup>e</sup> étage : porte #308.

Pour les échanges de garde : veuillez rester dans votre véhicule, ou près de celui-ci, jusqu'à ce que l'intervenante vous rejoigne. Vous devez emprunter le stationnement qui vous a été assigné

- Parent gardien : stationnement à l'avant de la bâtisse, accessible via le boulevard Saint-Martin Ouest
- Parent visiteur : stationnement à l'arrière de la bâtisse. À partir du boulevard Saint-Martin, vous devez emprunter l'avenue Bois-de-Boulogne ; la rue de Langeais et la rue de Touraine.

Voir le schéma (400 boul. Saint-Martin O., Laval, H7M 3Y8).

**Bureau du SDA Laval :** 400, boul. St-Martin Ouest, bureau 308, Laval QC H7M 3Y8

